

21.05.2013 – 15:59 Uhr

Initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié Une bonne analyse - des mesures insuffisantes

Bern (ots) -

Le conseiller fédéral Schneider-Ammann a présenté aujourd'hui le rapport sur l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié aux partenaires sociaux. Le rapport comporte une analyse et un paquet de mesures dans différents champs d'action pour combattre la pénurie de main d'oeuvre. Pour Travail.Suisse, l'analyse est réussie mais le paquet de mesures par contre est insuffisant. Ce n'est qu'avec un renforcement des travailleurs et des travailleuses que l'on peut combattre efficacement le manque de main d'oeuvre. C'est pourquoi Travail.Suisse réclame d'autres améliorations dans la politique de formation et dans la conciliation entre travail et famille.

Dans le rapport relatif à l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié présenté aujourd'hui, les champs d'action comme Meilleures qualifications, Conciliation du travail et de la famille, Innovation et Travailleurs plus âgés sont analysés et des mesures pour les améliorer sont proposées. Alors que l'analyse est pertinente, les mesures sont insuffisantes et doivent être complétées. Pour Travail.Suisse, les revendications suivantes sont au premier plan :

- Pour que les travailleurs et les travailleuses puissent obtenir une meilleure qualification, la loi sur la formation continue doit aussi prévoir une obligation pour les employeurs. De plus, un encouragement de la formation continue des personnes plus âgées et des personnes peu qualifiées est nécessaire, car ces personnes ne bénéficient presque pas de formation continue et sortent tôt ou tard du marché du travail. Le financement de la formation professionnelle supérieure (brevets professionnels, etc.) ne doit pas uniquement être réglé différemment, il doit aussi être doté des moyens nécessaires.
- Pour atteindre une meilleure conciliation entre le travail et la famille, il y a un besoin de mesures concrètes pour les familles comme l'introduction d'un congé pour les pères ou pour les parents, le droit de pouvoir travailler à temps partiel et le droit, pour les parents qui travaillent, de bénéficier d'une prise en charge de leurs enfants. Là aussi, les moyens nécessaires sont à dégager.

Le manque de main d'oeuvre démographique menace la prospérité de la Suisse. La clé pour le combattre se trouve dans la promotion des travailleurs et des travailleuses. Travail.Suisse continuera à s'engager pour défendre cela dans la politique.

Contact:

Martin Flügel, Président de Travail.Suisse, tél. 079/743.90.05

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100738160> abgerufen werden.